

# Services sociaux

*Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site [scfp.ca](http://scfp.ca).*

Les membres du SCFP œuvrant dans le secteur des services sociaux fournissent toute une gamme de services aux personnes les plus vulnérables et marginalisées. Ils aident notamment les femmes et les enfants à échapper à la violence conjugale. Ils œuvrent auprès d'adultes ayant une déficience intellectuelle. Ils protègent les enfants contre la négligence et la maltraitance. Ils conseillent les chômeurs. Ils administrent l'aide sociale. Ils travaillent dans les refuges et sensibilisent les gens au VIH/sida. Ils travaillent pour des employeurs de toute sorte, allant de petits organismes communautaires aux agences gouvernementales et aux municipalités.

Les femmes représentent 85 pour cent de la main-d'œuvre dans le secteur des services sociaux. Le travail est confié de plus en plus à des employés temporaires, contractuels, occasionnels ou à temps partiel.

Le SCFP est le deuxième syndicat en importance dans ce secteur. Il représente 27 pour cent de tous les syndiqués des services sociaux au pays. Le SCFP travaille en collaboration avec les bénéficiaires, leurs familles et les organismes qui leur viennent en aide afin d'améliorer les services et d'accroître leur financement.

Le SCFP représente 48 710 travailleurs des services sociaux répartis dans plus de 500 unités de négociation.

En plus, nous avons des membres qui font partie de grandes sections locales présentes dans d'autres secteurs, comme les municipalités, l'éducation et la santé. Par exemple, en Ontario, les personnes qui s'occupent de l'aide sociale travaillent pour les municipalités.

## FINANCEMENT ET GOUVERNANCE

Fragilisés par des décennies de compressions ou de gel des crédits de la part des gouvernements, les services sociaux sont confrontés à plusieurs formes de privatisation.

Les obligations à impact social (OIS) sont une forme de privatisation, et les gouvernements fédéral et provinciaux continuent d'en faire la promotion. Cette approche d'investissement, inspirée du libre marché, permet au secteur privé de réaliser des profits sur la prestation de services sociaux. Dans ce modèle, le secteur privé finance un projet de services sociaux en vue d'atteindre des cibles prédéterminées par le gouvernement et le groupe d'investisseurs privés. Ces cibles sont souvent simplistes et biaisées pour rendre l'investissement intéressant. Si elles sont atteintes, le gouvernement verse aux investisseurs un « rendement sur leur investissement » allant de cinq à 30 pour cent. Avec ce modèle, les gouvernements sous-traitent au privé le contrôle du développement, du financement, de la prestation et de l'évaluation du projet.

Au niveau provincial, le Manitoba a lancé sa première OIS et est en appel d'offres pour deux autres. La Saskatchewan a deux OIS : un foyer pour mères monoparentales et leurs enfants, ainsi qu'un projet qui vise à accroître le taux de réussite scolaire dans les écoles intermédiaires privées. L'Ontario a exploré l'idée de mener des projets pilotes d'OIS. D'autres gouvernements provinciaux envisagent le modèle OIS pour leurs services sociaux.

En ce moment, le plus ardent promoteur des OIS est le gouvernement fédéral. En 2018, celui-ci a investi 755 millions de dollars sur dix ans pour mettre sur pied un fonds financier social. Ce fonds devrait permettre à des investisseurs privés de contribuer au

moins deux dollars pour chaque dollar du fédéral, à l'exception des projets concernant les Premières Nations, où le gouvernement bonifiera sa contribution. La COVID-19 ayant un impact sur les dons perçus par de nombreux organismes de services sociaux, les groupes d'investissement en impact social font pression sur le fédéral pour que celui-ci devance l'échéancier pour la distribution de ces fonds.

Le gouvernement fédéral fait équipe avec le YMCA dans le but d'élargir le programme Alternative Suspension du Québec (mis sur pied en 1999) à dix autres sites au pays. Cela se fera par l'entremise d'une obligation à impact social. Ce programme vient en aide aux élèves renvoyés temporairement de leur école. Le fédéral participe aussi à deux OIS dans le domaine de la santé et de l'acquisition de compétences. Dans ce dernier cas, 60 pour cent du financement a été consacré aux frais fixes et aux profits au lieu de servir à la prestation du service.

Selon des recherches indépendantes, les OIS sont un échec. Les investisseurs veulent faire des profits et ils n'ont aucun intérêt à s'attaquer aux causes profondes des problèmes systémiques. Le secteur public, après avoir payé de nombreux consultants et versé aux investisseurs leurs dividendes, n'économise rien. En outre, du début à la fin, le processus n'est ni démocratique ni transparent.

Les experts parlent des OIS comme d'un nouveau « marché de l'économie sociale » fondé sur des partenariats public-privé (PPP), une autre stratégie de privatisation qui a pourtant échoué.

Le financement direct versé aux usagers des services sociaux, ou « bon d'échange », constitue une autre forme de privatisation insidieuse. Dans ce modèle, les gouvernements donnent de l'argent directement aux parents, aux familles ou aux personnes pour qu'ils achètent eux-mêmes les services sociaux dont ils ont besoin. Par exemple, en Ontario, parents et familles reçoivent de l'argent pour acheter les services et l'aide dont ont besoin leurs proches qui

ont une déficience intellectuelle. Les gouvernements prétendent vouloir permettre aux familles de choisir, mais en pratique cette approche à la pièce affaiblit l'ensemble du système en fragmentant les services et en rognant les conditions de travail et les salaires. De plus, cette approche fera perdurer le sousfinancement chronique dans le secteur. Ce modèle n'aide en rien à assurer la disponibilité et l'accessibilité des services. Par contre, il encourage la création de services à but lucratif.

Un dernier modèle ouvre la porte à la privatisation : l'appel d'offres. Il impose un modèle de marché aux organismes communautaires de services sociaux. Cette approche met les organismes sans but lucratif en concurrence entre eux et avec les exploitants privés. Ils entrent donc en compétition pour les employés, les bénévoles et le peu de subventions disponibles. En Alberta, l'actuel gouvernement conservateur a élargi le recours aux appels d'offres.

## Régimes de retraite

Il y a plusieurs types de régimes de retraite dans le secteur des services sociaux : des régimes municipaux (les travailleurs sociaux de la Colombie-Britannique, les employés municipaux et des Sociétés d'aide à l'enfance en Ontario), de grands régimes de retraite (Healthcare of Ontario Pension Plan), le Régime de retraite multisecteur (RRMS) et des REER collectifs. Plus de 75 pour cent des sections locales du secteur ont un régime de retraite et plus de la moitié de ces régimes sont à prestations déterminées.

Le SCFP a réussi à faire adopter le RRMS dans de nombreux petits milieux de travail. Par exemple, grâce à la négociation coordonnée, les membres de 86 pour cent des unités de négociation ontariennes dans le domaine des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle cotisent maintenant au RRMS. Ailleurs au pays, de nombreux travailleurs dans ce secteur n'ont toujours pas de régime de retraite.

## Négociations

Dans le secteur des services sociaux du SCFP, les négociations se font localement, de façon coordonnée ou centralisée. Au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Alberta, il n'y a que des négociations locales. Certaines sections locales de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario et de la Saskatchewan ont recours, quant à elles, à la négociation coordonnée. En Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, il existe des accords de négociation centralisée.

En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba, les attaques gouvernementales contre la négociation collective et l'arbitrage des différends entraînent des complications dans le secteur. Le gel des salaires, les lois de retour au travail, l'arbitrage forcé et l'élargissement des services essentiels s'attaquent aux droits des travailleurs. Elles ont instauré un climat de négociation difficile. En juin 2020, un tribunal manitobain a invalidé le projet de loi 28 (*Loi sur la viabilité des services publics*) qui cherchait à imposer un gel salarial à 100 000 travailleurs du secteur public, dont des travailleurs des services à l'enfance et à la famille. Ce projet de loi, bien qu'il n'ait jamais reçu la sanction royale, influençait les négociations collectives depuis 2017.

Certains sous-secteurs ont réussi à négocier des améliorations à la charge de travail. En Ontario, par exemple, plusieurs sections locales dans le domaine de la protection de l'enfance disposent maintenant d'une clause sur la charge de travail, résultat d'une négociation coordonnée. La prochaine ronde de négociations coordonnées en Ontario se déroulera dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

## MOBILISATION ET COVID-19

En mars 2020, de nombreux travailleurs des services sociaux membres du SCFP se sont retrouvés en première ligne de la pandémie de COVID-19. Ce secteur, en raison de son caractère essentiel, n'a pas subi les mises à pied massives qui en ont frappé d'autres. Par contre, plusieurs travailleurs des services sociaux (ceux qui cumulent plusieurs emplois ou évoluent dans plusieurs lieux de travail) ont été affectés par les décrets gouvernementaux qui les ont limités à un seul lieu de travail, sans qu'on leur ajoute des heures de travail pour autant. Ces décrets, qui visaient à freiner la propagation de la COVID-19, ont fait ressortir l'importance du travail de ces membres du SCFP et la nécessité d'améliorer les conditions de travail dans le secteur des services sociaux.

Pendant les restrictions en lien avec la COVID-19, les membres du SCFP dans le secteur des services sociaux se sont mobilisés pour pousser les gouvernements à les munir d'un EPI adéquat et à accorder une prime pandémie aux travailleurs de première ligne lésés par la règle du lieu de travail unique. Grâce en partie aux représentations du SCFP, les travailleurs en services sociaux membres du SCFP à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à Terre-Neuve-et-Labrador ont obtenu une prime pandémie temporaire.

En Ontario, le grave sous-financement des services sociaux a entraîné des problèmes de charge de travail et de violence en milieu de travail, en raison du manque de personnel, du surmenage et de l'épuisement professionnel. Ces problèmes risquent de s'aggraver avec l'intensification de la réorganisation des services et de leur privatisation par l'entremise de bons d'échange. En 2019, les membres du SCFP de toute la province ont joint leurs forces aux autres citoyens pour contraindre le gouvernement conservateur ontarien à abandonner les coupures annoncées aux prestations d'aide sociale.

Dans plusieurs provinces, les membres du SCFP en services sociaux se mobilisent pour souligner l'importance de leur travail dans la lutte à la COVID-19. Après des décennies de compressions budgétaires et de privatisation, il est temps pour les gouvernements de réinvestir dans les services sociaux publics.